

Extrait des comptes annuels 2024

L'essentiel en bref



Bilan

Bilan en 1'000 CHF	2024		2023
ACTIFS	10'027'045	100%	8'955'033
Fortune			
- Liquidités/créances	423'032	4.2%	338'299
- Obligations CH	271'000	2.7%	280'101
- Obligations Monde	917'472	9.1%	871'082
- Hypothèques	67'972	0.7%	151'641
- Immeubles directs CH	990'855	9.9%	980'800
- Immeubles directs étranger	141'295	1.4%	139'857
- Immeubles indirects CH	1'163'730	11.6%	1'105'023
- Immeubles indirects étranger	618'586	6.2%	454'324
- Actions suisses	843'241	8.4%	801'954
- Actions étrangères	2'021'239	20.2%	1'752'438
- Placements alternatifs	2'564'714	25.6%	2'077'396
- Compte de régularisation	3'909	0.0%	2'119
PASSIFS	10'027'045		8'955'033
Engagements	138'154		118'510
- Prestations de libre passage	113'634		101'267
- Autres engagements	7'735		6'672
- Réserve de cotisation employeur	16'785		17'243
Capitaux de prévoyance	8'673'489	100%	8'128'975
- Capital de prévoyance des assurés	6'649'304	76.7%	6'151'763
- Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	1'858'159	21.4%	1'787'325
- Provisions techniques	166'026	1.9%	189'887
Réserve de fluctuation de valeur	1'014'798		645'163
Fonds libres / découvert	95'456		0

Principes d'évaluation appliqués :

Cours à la date du bilan : liquidités et créances à la valeur nominale ; actions, obligations, fonds et fondations de placement à la valeur boursière ; titres à rémunération fixe avec intérêts courus ; immeubles en propriété directe selon évaluation DCF ; devises étrangères non couvertes au cours en vigueur à la date du bilan.

Pour le calcul du capital de couverture des bénéficiaires de

Indications relatives au bilan

La fortune de placement s'est élevée à 10'027 millions CHF. La fortune de prévoyance sans engagements a augmenté de 1'009.6 millions CHF et se monte à 9'783.7 millions CHF au 31.12.2024. (Année précédente : 8'774.1 millions CHF). Cette augmentation est due à un bénéfice net de 800.7 millions CHF sur les placements de fortune et à des flux de trésorerie nets positifs de 208.9 millions CHF.

Les flux de trésorerie nets positifs sont dus au maintien d'une forte croissance de l'effectif des assurés et aux versements en faveur de la prévoyance qui en découlent.

Pour déterminer la stratégie de placement et procéder au choix des véhicules et des mandats de placement, le conseil de fondation et la commission de placement se fondent sur des études et des recommandations écrites. La surveillance des risques est exercée par Ortec Finance AG, Pfäffikon SZ, qui établit un rapport sur les risques au moins une fois par trimestre. Le controlling est assuré par Mercer AG, Zurich. Cette société surveille les résultats des mandats, adresse un rapport trimestriel au sujet des divergences par rapport aux indices de référence, et recommande les éventuelles mesures à prendre. Le Credit Suisse établit un rapport mensuel en tant que Global Custodian.

rentes, il a été fait usage des bases techniques LPP 2020, table de génération (analogue à l'année précédente). Le taux d'intérêt technique s'élève à 2.25%. La provision alors constituée pour la compensation des intérêts a été dissoute au 31.12.2024. La provision pour les cas AI en suspens a été nouvellement constituée à compter du 31.12.2024, et ce afin de tenir compte en temps utile des conséquences financières futures des cas d'invalidité en suspens.

Les nouvelles constructions et les rénovations des immeubles détenus directement sont suivies et supervisées par des spécialistes de la construction internes ou mandatés. Depuis 2015, la gestion administrative des immeubles est assurée de manière centralisée et a été confiée à la société AS Immobilien AG, Mühleberg. Les gestions techniques sont assurées par différentes gérances.

Voici l'évolution du taux de couverture :

Année	2024	2023
Taux de couverture au 31 décembre	112.8%	107.9%

Le taux de couverture indique si les moyens disponibles sont suffisants pour couvrir les engagements existants vis-à-vis des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes. En cas de taux de couverture de 100%, les moyens disponibles correspondent aux engagements de prévoyance.

Avec un taux de couverture de 112.8%, la réserve de fluctuation de valeur a augmenté à raison de CHF 369.6 millions (année précédente : augmentation de CHF 249.5 millions). La réserve de fluctuation de valeur correspond ainsi à 100% de sa valeur théorique (11.7%), et il peut être fait état de fonds libres d'un montant de CHF 95.5 millions.

Sur recommandation de l'organe de révision T+R SA à Gümliigen, le conseil de fondation a approuvé les comptes annuels.

Les comptes annuels complets selon Swiss GAAP RPC 26 peuvent être téléchargés sous www.pat-bvg.ch (fichier PDF).

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation en 1'000 CHF	2024	2023
Cotisations et versements		
– Cotisations réglementaires	388'553	369'053
– Rachats	185'010	176'744
– Apports de libre passage (y compris EPL*/divorce)	500'440	512'565
– Versements à la réserve de cotisations employeurs	-458	1'253
– Apports fonds de garantie	5'392	5'271
Entrée de fonds	1'078'937	1'064'886
– Rentes et retraits de capitaux de prévoyance	- 408'958	- 341'873
– Prestations de libre passage (y compris EPL*/divorce)	- 449'892	- 457'015
Apports nets	220'087	265'998
Dissolution/constitution capitaux de prévoyance		
– Constitution capital de prévoyance assurés	- 174'441	- 210'394
– Constitution capital de prévoyance bénéficiaires de rente	-70'884	19'708
– Variation provisions techniques	23'860	65'066
– Rémunération du capital d'épargne	- 323'099	- 167'364
– Constitution/dissolution réserves cotisations employeur	458	- 1'253
Charges d'assurance et produit		
– Charges d'assurance, cotisations fonds de garantie	- 1'656	- 1'398
Résultat net assurance	- 325'625	- 29'637
– Produit net des placements de fortune	800'713	289'044
– Autres produits, charges, du croire	61	68
– Charges administratives générales	- 6'004	- 6'286
– Marketing et frais de publicité	- 251	- 239
– Activités des courtiers et des intermédiaires	- 3'639	- 3'215
– Organe de révision/expert en prévoyance professionnelle	- 91	- 146
– Coûts autorités de surveillance	- 21	- 36
Résultat avant constitution réserve	465'092	249'532
– Variation réserve de fluctuation de valeur	- 369'636	- 249'532
Excédent de produits	95'456	0

* EPL = encouragement à la propriété du logement

Indications relatives au compte d'exploitation

L'augmentation des cotisations réglementaires est due à une progression nette de 1'797 (année précédente : 1'637) du nombre d'assurés actifs (total au 31.12.2024: 32'218). Les apports de libre passage ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente, et les rachats facultatifs ont dans l'ensemble augmenté.

Le nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse a connu une progression nette de 229 (année précédente : 257), s'élevant alors à 3'551. Quant à celui des bénéficiaires de rentes d'invalidité, il s'est hissé à 268 (année précédente : 250). Au 31.12.2024, le nombre de rentes, y compris les rentes pour enfant, s'élevait à 4'359 (année précédente : 4'079). Le ratio démographique (nombre de bénéficiaires d'une rente de vieillesse par rapport aux assurés actifs) se monte à environ 9 pour 1, ce qui indique toujours autant de stabilité.

Les nouvelles prestations d'invalidité et de décès ont pu être intégralement financées par les cotisations de risque encaissées.

En 2024, les avoirs d'épargne obligatoires et surobligatoires ont été rémunérés à 5.5%.

Avec +9.26% (2023 : +4.05%) selon l'indice de comparaison, le résultat des placements est environ 1.5% supérieur à la moyenne de l'ensemble des caisses de pension suisses, moyenne qui, selon l'indice UBS des caisses de pension, s'élevait à +7.62%. Le rendement cible nécessaire a donc été atteint, et le taux de couverture a augmenté de 107.9% à la fin de l'année précédente à 112.8%.

Les entrées et les sorties ont légèrement augmenté en 2024, de 15'481 traitements l'an passé à 16'041. En partant de l'hypothèse que chaque entrée ou sortie verse des cotisations pendant en moyenne 6 mois, les charges administratives se sont élevées à 249.00 CHF par personne (année précédente : CHF 260.00). En 2024, un montant annuel de 192.00 CHF a été mis à la charge de chaque personne assurée.

Étant donné que nous ne disposons pas de notre propre réseau de distribution, le conseil et l'établissement des offres pour les nouvelles adhésions sont en grande partie réalisés par le biais d'intermédiaires d'assurance externes. Le montant et les conditions des rémunérations sont publiés sur notre site Internet www.pat-bvg.ch.

Le taux de frais a été déterminé conformément aux directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS-PP), et il se monte pour les placements de fortune transparents à 0.86%. En matière de placements collectifs, ce taux inclut également les coûts indirects à tous les niveaux (valeurs TER).

Indications pour l'année 2025

En 2025, les prestations de sortie sont rémunérées à 1.25%. Le conseil de fondation décide en fin d'année sur la base de la situation financière effective à quel taux les avoirs de vieillesse obligatoires et surobligatoires sont rémunérés.

Scannez ce code QR pour accéder au rapport de gestion 2024 de la PAT BVG :



Personalvorsorgestiftung der Ärzte und Tierärzte PAT-BVG

Direction et prévoyance	Secteur immobilier
-------------------------	--------------------

PAT BVG Frongartenstrasse 9 9001 Saint-Gall	PAT BVG Lindenrain 4 3012 Berne
---	---------------------------------------

Tél. +41 71 556 34 00 www.pat-bvg.ch info@pat-bvg.ch	Tél. +41 31 330 22 62 www.pat-bvg.ch immo@pat-immo.ch
---	---